



Département Économie Gestion

Master Gestion de Production, Logistique, Achats

MASTER 2

SUPPLY CHAIN ET MODÉLISATION – APPRENTISSAGE

Année universitaire 2024 / 2025

GUIDE DES ÉTUDES

Adresse	Université du Littoral Côte d'Opale – ULCO 220, Avenue de l'université BP 65526 59379 Dunkerque, Cedex 1
----------------	---

CONTACTS

Master 2 « Gestion de Production, Logistique, Achats »,
Parcours : « Supply Chain et Modélisation – Apprentissage »

Président de jury :	M. Moez KILANI Email : moez.kilani@univ-littoral.fr Bureau : 4407	
Responsable de la formation :	M. Falk WAGENHAUSEN Email : falk.wagenhausen@univ-littoral.fr Bureau : 1412	
Secrétariat pédagogique :	Mme Karine VERMERSCH Email : karine.vermersch@univ-littoral.fr Téléphone : 03.28.23.68.83 Bureau : 1406	
Horaire du secrétariat pédagogique :	8h30 – 12h00	lundi, mardi, mercredi, jeudi
	13h30 – 16h00	
	8h30 – 11h00	vendredi
Chargée de Développement Alternance (FCU) :	Mme Sophie SEILLER Email : sophie.seiller@univ-littoral.fr Téléphone : 06.70.24.84.32 Bureau : 3 ^{ème} étage aux Darses (CGU Dunkerque)	
Secrétariat FCU :	Mme Carole BUTEZ Email : carole.butez@univ-littoral.fr Téléphone : 03.28.23.70.97 Bureau : 3e étage aux Darses (CGU Dunkerque)	

CALENDRIER DE LA FORMATION

Semestre 9	09/09/2024 → 18/01/2025
CPP	13/02/2025
Jury	13/02/2025

Semestre 10	19/01/2025 → 01/09/2025
Stage	20/01/2025 → 30/08/2025 <i>De minimum 4 mois à maximum 6 mois</i>
Jury (session 1)	30/06/2025
Rattrapages (session 2)	20/08/2025 → 29/08/2025 <i>Inscription obligatoire auprès du secrétariat avant le 01/07/2025 par mail.</i>
Jury (session 2)	29/08/2025
Soutenances (session 1)	23/06/2025 → 25/06/2025 <i>Documents à rendre pour le 09/06/2025</i>
Soutenances (session 2)	27/08/2025 → 28/08/2025 <i>Documents à rendre pour le 15/08/2025</i>

Le parcours « SUPPLY CHAIN ET MODÉLISATION – APPRENTISSAGE »

Le Master : **Gestion de Production, Logistique, Achats**, parcours **Supply Chain et Modélisation – Apprentissage** dans une perspective internationale propose de former les étudiants aux nouveaux métiers de la logistique, par exemple, le « *Supply Chain Manager* ». Ce parcours vise à former les étudiants aux champs classiques de la logistique et du transport, entre autres entreposage, stockage, sécurité, réglementation des transports, opérations douanières ; mais aussi à ces nouveaux champs qui se développent, notamment optimisation des flux, économie du transport, transport et environnement, formation aux logiciels ERP (*Enterprise-Resource-Planning*) et CRM (*Customer-Relationship-Management*).

Quelques éléments du contenu des enseignements Logistique et Transport

1. **Etat de l'Art** : Un positionnement de la discipline dans une perspective internationale au regard des contraintes locales ; régionales et nationales.
2. **Enjeux** : Les enjeux des plates-formes multimodales ou logistiques qui permettent en particulier le recours au transport multimodal nécessitent une révision permanente de l'organisation de ce domaine.
3. **Management stratégique de la Supply Chain** : les principales interactions avec la gestion stratégique de l'entreprise. Du fait du « juste à temps », du zéro stock ou de la prégnance des flux tendus, l'entreprise doit gérer ses approvisionnements comme la livraison des clients avec une optimisation des délais donc des flux. De ce fait, les entreprises sont obligées d'analyser leur logistique interne, ainsi que les stratégies de développement des concurrents.
4. **Droit des contrats et aspects juridiques internationaux** :
 - Contrats d'achat et contrats d'entreprise (prestations)
 - Précautions juridiques et gestion des risques à l'achat
 - Management des risques et gestion de la confidentialité
 - Points clés juridiques des contrats internationaux
5. **Organisation et optimisation de la Supply Chain** :
 - Enjeux et choix stratégiques de la *Supply Chain*
 - Délocalisation et outsourcing
 - Diagnostic de la performance industrielle
 - Construction et mise en place d'un système GPAO
 - Optimisation du système global (prévision, planifications des flux, gestion des stocks, transports et logistique)
 - Structure des réseaux de distribution et modalité de partenariat avec les distributeurs
 - Partenariats fournisseurs et partenariats clients
6. **Politique, stratégie et management des achats** :
 - Politique et stratégie des achats (marketing achat, achat amont, veille technologique, sourcing international)
 - Définition d'une politique fournisseur optimisée (panel, sélections, suivi)
 - Partenariat et modalités de collaboration client-fournisseur
 - Intervention des achats dans le processus de développement produits / affaires
7. **Management de la qualité** :
 - Analyse de dysfonctionnement et coût de non-qualité
 - Approches préventives et autocontrôle
 - Procédure d'homologation et de certification produit / fournisseur
 - Aspects humains d'une démarche qualité
 - Qualité totale et progrès permanent

SEMESTRE 9

ID.	MATIÈRE	ENSEIGNANT(S)	CM	TD	EC
91	Fondamentaux III				
911	Transport et environnement	M. Daniel DE WOLF	15	15	3
912	Diagnostic de la Supply Chain et Consulting	M. Jean-Lin CHAIX	15	15	4
913	Economie internationale	M. Louinord VOLTAIRE	12	12	3
914	Logistique globale et chaîne de valeur III	M. Falk WAGENHAUSEN et M. Nawfal BAHHA	15	15	4
915	Modélisation et optimisation des transports et de la Supply Chain	M. Moez KILANI	15	15	4
92	Outils III				
921	Epistémologie et méthodologie de la recherche	M. Falk WAGENHAUSEN et M. Jean-Bernard BOYABE	15	0	3
922	Outil informatique appliqué à la logistique	Mme Rita MACEDO et M. Florian BOTTE	12	12	3
923	PPP 5 / AST	M. Arnauld BERTHOUX	0	20	3
93	Langue				
931	Langue : Anglais	M. Chakib BACHIRI	0	25	3
TOTAL SEMESTRE			99	129	30

Le bonus pour le semestre 9 sera attribué dans l'UE « Fondamentaux III (91) ». Pour plus d'information sur les bonus, vous pouvez consulter [le guide ici](#).

SEMESTRE 10

Le semestre est entièrement consacré à la rédaction du document scientifique (Working Paper), à l'affiche A1 et au travail en entreprise (équivalent de 30 ECTS).

UNITÉ 911 : Transport et environnement

Enseignant	M. Daniel DE WOLF
Volume horaire	15h CM, 15h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 91 : Fondamentaux III

Fichier source : fiches/911.tex

Mots clés

- Notion d'équilibre de l'utilisateur
- Notion de matrice origine destination
- Externalités des flux de circulation

Objectifs et prérequis

L'objectif de ce cours est double. Il s'agit, d'une part, de donner une *introduction aux modèles de simulation et prévision d'évolution du transport routier*, principalement en zone urbaine où se posent les principaux problèmes de congestion. Il s'agit, d'autre part, de voir les *conséquences de ces flux routiers sur l'environnement* en ce qui concerne les accidents de la route, la congestion, la pollution de l'air et l'émission de bruit. Il s'agit de pouvoir chiffrer ces conséquences dans leurs unités mais également en termes monétaires.

Plan du cours

Partie I : Modélisation du transport routier.

1. Modélisation du problème d'affectation d'équilibre.
2. Résolution du problème d'affectation d'équilibre.

Partie II : Facteurs explicatifs de la demande de transport

1. Estimation de la demande de déplacements de personnes
2. Estimation de la matrice origines destinations du transport de personnes

Partie III : Les externalités du transport sur l'environnement

1. Impacts sur l'environnement : pollution, bruit, congestion et insécurité routière
2. Méthodes d'évaluation des coûts externes du transport

Partie IV. Les plans de déplacement d'entreprise

1. Plans de déplacement d'entreprise

Partie V. Etudes de cas

1. Quelques questions de réflexions.

Modalité de contrôle de connaissances

Session 1 : contrôle continu à photocopie ouvert

Session 2 : examen écrit à photocopie ouvert.

Bibliographie

- ORTUZAR Juan et Luis WILLUMSEN, Modelling Transport, John Wiley, New York, 1994.
- REYNAUD Christian, Transports et environnement en Méditerranée, Economica, Paris, 1996.
- SHEFFI Yosef, Urban Transportation Networks : Equilibrium Analysis with Mathematical Programming Methods, Prentice-Hall, New Jersey, 1985.

UNITÉ 912 : Diagnostic de la Supply Chain et Consulting

Enseignant	M. Jean-Lin CHAIX
Volume horaire	15h CM, 15h TD
Coefficient	4 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 91 : Fondamentaux III

Fichier source : fiches/912.tex

Mots clés

SCM, SCI, Diagnostic Supply Chain et Posture & approche conseil & Audit

Objectifs

Ce cours présente la logistique sous ses aspects stratégiques et organisationnels, plutôt que sur ses aspects opérationnels et techniques. Il présente le Supply chain Management comme dépendant de sa territorialité, de la stratégie de l'entreprise, du Marketing, du Management logistique et du management des opérations, avec une double approche intra et inter organisationnelle.

Il s'agira de comprendre comment construire un diagnostic stratégique de la SCM c'est-à-dire à la fois de comprendre le nécessaire alignement de la Supply Chain avec la stratégie Business des grandes entreprises mais également en retour la contribution spécifique du SCM à la création de valeur et à la stratégie.

Le cours proposera à la fois des modèles et outils de réflexion stratégique croisant analyse des évolutions récente de l'environnement et des implications logistiques et l'analyse de l'existant S&OP et SCI interne en recherchant les sources d'un avantage concurrentiel durable.

Les étudiants seront également sensibilisés à posture du consultant à la fois enquêteur ; pour aller chercher la bonne information fiable et accompagnateur du changement pour éviter les formes de résistante en associant très en amont et de façon large les acteurs de la chaîne.

Plan du cours

1. Qu'est-ce que le diagnostic stratégique ?
2. Analyse de l'environnement logistique
3. Diagnostic « interne » du SCM
4. L'alignement stratégique du SCM (outils)
5. La gestion du changement et l'accompagnement des équipes

Modalité de contrôle de connaissances

100% contrôle continu : sous forme de cas à réaliser en TD et d'un rapport écrit de diagnostic d'une supply chain d'entreprise à réaliser en binôme et à présenter lors de la dernière séance à l'oral.

Bibliographie

- Fender Michel et Baron Franck, « Le Supply chain Management en 37 fiches outils » (2012) - Edition l'usine nouvelle – Dunod – 195 pages
- Lapele Larry « L'essence de l'excellence de la chaîne logistique : le projet SC2020 du Massachusetts Institute of Technology » dans Gestion (2006/3 Vol.31)-8 pages
- Lavastre Olivier et Ageron Blandine, « Cas en logistique et Supply Chain Management » (2023) - EMS Editions - 308 pages
- Le Moigne Rémy, « Supply chain Management-Achat, production, transport,vente » (2013) – Dunod – 284 pages
- Perrot Alain et Villemus Philippe, « La boîte à outils de la Supply Chain » (2019) - Dunod

UNITÉ 913 : Economie internationale

Enseignant	M. Louinord VOLTAIRE
Volume horaire	12h CM, 12h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 91 : Fondamentaux III

Fichier source : fiches/913.tex

Mots clés

Mondialisation économique, Mondialisation financière

Objectifs

Acquisition d'une solide connaissance théorique et historique de la mondialisation économique et financière.

Plan du cours

- Chapitre 1 : L'ouverture des économies depuis le 19ème siècle : évolution et acteurs
- Chapitre 2 : Analyse économique des échanges internationaux
- Chapitre 3 : Régionalisation, gouvernances et régulations internationales
- Chapitre 4 : Balance des paiements et systèmes de change
- Chapitre 5 : L'évolution du SMI depuis le XIXème siècle
- Chapitre 6 : Constitution et fonctionnement du marché mondial des capitaux

A propos des TDs : TDs sous forme d'exposés et de devoirs de maison

Modalité de contrôle de connaissances

Contrôle continu et examen final

Bibliographie

Krugman, P., Obstfeld M. et Melitz, M. (2018) Economie internationale, 11ème édition. Pearson France, 750 pages.

UNITÉ 914 : Logistique globale et chaîne de valeur III

Enseignant	M. Falk WAGENHAUSEN et M. Nawfal BAHHA
Volume horaire	15h CM, 15h TD
Coefficient	4 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 91 : Fondamentaux III

Fichier source : fiches/914.tex

Mots clés

Supply Chain, Supply Chain Management, PSL.

Prérequis

- Cours du Master 1 : Logistique globale et chaîne de valeur I ;
- Cours du Master 1 : Logistique globale et chaîne de valeur II.

Objectifs

- Connaître des concepts logistiques fondamentaux ;
- Connaître l'intermédiation.

Plan du cours

Partie I : La Logistique, une démarche scientifique

1. Les concepts logistiques fondamentaux
2. La Logistique, créatrice d'interfaces

Partie II : La logistique, des acteurs multiples - L'intermédiation

1. Les Prestataires de services logistiques
2. Commerce de gros, commerce inter-entreprises

Modalité de contrôle de connaissances

1. 100 % Contrôle continu

Bibliographie

1. Sophie CLAYE-PUAUX, Aurélien ROUQUET et Christine ROUSSAT (2020), Logistique, Les Spécialités du Sup, Vuibert, Paris.
2. François FULCONIS, Gilles PACHE et Gérard Roveillo (2011), La prestation logistique - Origines, enjeux et perspectives, éditions EMS Management et Société, Paris.
3. Catherine PARDO et Gilles PACHE (2015), Commerce de gros, Commerce inter-entreprises - Les enjeux de l'intermédiation, éditions EMS Management et Société, Paris.

UNITÉ 915 : Modélisation et optimisation des transports et de la Supply Chain

Enseignant	M. Moez KILANI
Volume horaire	15h CM, 15h TD
Coefficient	4 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 91 : Fondamentaux III

Fichier source : fiches/915.tex

Mots clés

Processus, File d'attente, Modélisation, Simulation, Optimisation, Transport, Supply Chain Rockwell Arena.

Objectifs

Ce cours est centré sur la modélisation et la simulation de divers problèmes rencontrés dans la chaîne de valeurs. Le cours fait largement appel à des études de cas pour développer les différents points et vise à

- Permettre à l'étudiant de se familiariser avec les notions de modélisation et de simulation, leurs importances et intérêt
- Savoir mener un projet de simulation
- S'initier à un logiciel de simulation à événements discrets

Plan du cours

1. Introduction : Définitions et notions de Bases
2. Les étapes d'un projet de simulation
3. Présentation du logiciel Arena Rockwell
4. Cas Pratique

Modalité de contrôle de connaissances

1. 50% Assiduité et implication durant les séances de cours.
2. 50% Travail à rendre.

Bibliographie

- Simulation Modeling and Analysis with ARENA By Tayfur Altiok, Benjamin Melamed, Ed ELSEVIER 2007
- Simulation with Arena 6th Edition By W. David KELTON, P.Sadowski, B.Zupick McGraw-Hill Higher Education; 6 edition (January 31, 2014)

UNITÉ 921 : Epistémologie et méthodologie de la recherche

Enseignant	M. Falk WAGENHAUSEN et M. Jean-Bernard BOYABE
Volume horaire	15h CM, 0h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 92 : Outils III

Fichier source : fiches/921.tex

Mots clés

La méthodologie de la recherche, Analyse d'un problème, Outils de résolution

Objectifs

La rédaction du document de recherche nécessite une bonne description du contexte dans lequel le stage est effectué ou du sujet à traiter. Cette étape devrait aboutir à identifier la problématique à étudier. L'analyse proprement dite doit suivre une méthodologie scientifique rigoureuse. Le cours cherche ainsi à développer les différents approches et outils dans l'identification des problèmes, l'analyse et la résolution, ainsi que l'évaluation de la solution apportée pour l'entreprise et/ou par rapport à la littérature.

Plan du cours

1. Introduction : définir le contexte, la problématique et la question de recherche.
2. Effectuer une revue de la littérature
3. Trouver sa méthodes d'analyse : déduction, induction, abduction
4. Se situer dans le champs de Eco/Gestion : Épistémologie et approches (qualitative et quantitative)
5. Analyser et valoriser ses résultats
6. Études de cas

Modalité de contrôle de connaissances

1. Note de la BULCO (33%)
2. Contrôle continu (67%)

Bibliographie

- BEAU Michel (2006), en collaboration avec Magali Gravier et Alain de Toledo, L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de master, ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net, nouvelle édition, Paris, La Découverte, 208 p.
- HLADY RISPAL Martine (2002), La Méthode des cas - Application à la recherche en gestion, DeBoeck Université, p. 247.
- THIETART Raymond-Alain (1999), Méthodes de Recherche en Management, Dunod, p. 535.
- Milton Friedman, « La méthodologie de l'économie positive », dans Essai d'économie positive, 1953
- Mark Blaug, « La méthodologie économique », 1982.
- Marie-Laure Gavard-Perret, David Gotteland, et al., « Méthodologie de la Recherche - Réussir son mémoire ou sa thèse en sciences gestion », Pearson, 2018.

UNITÉ 922 : Outil informatique appliqué à la logistique

Enseignant	Mme Rita MACEDO et M. Florian BOTTE
Volume horaire	12h CM, 12h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 92 : Outils III

Fichier source : fiches/922.tex

Mots clés

Introduction à l'algorithmique, programmation graphique; AMPL; Programmation linéaire en logistique; Utilisation du solveur Excel; structure de données.

Objectifs

- Présenter aux étudiants les notions de base de l'algorithmique par la pratique à l'aide d'un serious game de programmation graphique. Ces compétences ont vocation à servir de fondation et d'être transposable dans d'autres langages ou logiciels.
- Apprendre à modéliser des problèmes d'optimisation appliqués à la logistique, puis à les résoudre à l'aide des outils informatiques, notamment le solveur Excel et le logiciel AMPL, en utilisant des structures de données appropriées.

Plan du cours

1. Algorithmique : introduction générale et prise en main et premières commandes ; Optimisation ; Combinaison et stratégie de programmation.
2. Notions de base : graphes, matrices d'incidence, flots dans un réseau ; Planification informatique de la supply chain ; Programmation linéaire, programmation linéaire en nombres entiers, contraintes logiques.

Modalité de contrôle de connaissances

- contrôle continue (40%)
- examen final (60%)

Bibliographie

- CORMEN, Thomas ; LEISERSON, Charles ; RIVEST, Ronald ; STEIN, Clifford. Introduction à l'algorithmique. Dunod, Paris, 2004, 1146 p.
- RÉVEILLAC, Jean-Michel. Outils d'optimisation pour la logistique : théorie et pratique. ISTE Editions Ltd, 2015, 454 p.
- FAURE, Robert ; LEMAIRE, Bernard ; PICOULEAU, Christophe. Précis de recherche opérationnelle, Méthodes et exercices d'application. Dunod, Paris, 2009, 571 p.
- FOURER Robert ; GAY, David M. ; KERNIGHAN, Brian W. AMPL : A Modeling Language for Mathematical Programming, 2nd Edition. Duxbury, Thomson, 2003, 517 p.

UNITÉ 923 : PPP 5 / AST

Enseignant	M. Arnauld BERTHOUX
Volume horaire	0h CM, 20h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 92 : Outils III

Fichier source : fiches/923.tex

Mots clés

Employabilité, insertion professionnelle, posture professionnelle

Objectifs

Poursuite de la réflexion du semestre 1 Année 1 sur d'autres thématiques liées aux missions des alternants et leurs trajectoires professionnelles

Pour rappel, le module AST (Analyse des situations de travail) porte sur l'atteinte des trois objectifs de formation :

- S'intégrer dans son environnement professionnel/ Développer des savoirs et SF spécifiques à l'environnement industriel/ Comprendre la réalité des missions vécues dans leur complexité et leur globalité : (Découverte de l'entreprise et positionnement de l'apprenti(e), Analyse détaillée du système de production, des systèmes organisationnel et informationnel de l'entreprise, Analyse détaillée technique, économique de l'entreprise dans son environnement, Analyse de ou des mission(s) confiée(s)).
- Développer et mettre en œuvre les compétences dans la gestion d'une ou plusieurs missions confiées par l'entreprise à l'apprenti(e).
- Rendre compte du pilotage des missions et de sa posture de cadre.

L'Analyse de la Situation de Travail (AST) s'articule avec les personnes ressources (Notamment les tuteurs référents (Tuteur CFA et maître d'apprentissage) et les enseignants), les visites d'entreprises pour ouvrir au maximum le champ d'observation, le groupe d'apprenti(e)s de la promotion pour que chacun découvre différentes entreprises, les programmes académiques du Master 1 et 2.

Plan du cours

1. Séquences 1 à 3 : Projet professionnel

- Quel salarié suis-je ? Travail sur la vision du métier, des rôles à jouer et des postures « cadre » à tenir
- Quelles orientations professionnelles après le master 2 ?

2. Séquence 4 : Insertion professionnelle et employabilité

- La poursuite professionnelle dans l'entreprise d'accueil (être force de proposition, poser sa candidature, négocier...)
- Identifier et construire son réseau, sensibilisation à l'annuaire, le réseau des anciens du Master LTA Réseaux sociaux comme levier d'insertion professionnelle CV / Enjeux de valorisation de son parcours

3. Séquence 5 : Prise de fonction après l'obtention du diplôme, quels moyens et outils ? Analyser la situation et adopter des outils de diagnostic Trouver des solutions adaptées Construire son plan d'actions

Modalité de contrôle de connaissances

Mémoire d'AST à rendre en fin de semestre. Une note didactique des attendus est donnée aux étudiants dès le premier cours.

Bibliographie

- Articles et études diverses sur le cadre logistique et son devenir dans l'économie de la connaissance.
- Référentiel métier APEC, Pôle Emploi. . .
- Référentiel métier des entreprises d'accueil

UNITÉ 931 : Langue : Anglais

Enseignant	M. Chakib BACHIRI
Volume horaire	0h CM, 25h TD
Coefficient	3 ECTS
Unité d'Enseignement	UE 93 : Langue

Fichier source : fiches/931.tex

Objectifs

- Maîtriser la langue anglaise, être capable de lire et rédiger un document, de converser, mener un entretien, une réunion se rapportant aux secteurs du transport et de la logistique
- Niveau d'expression correct et fluide
- Maîtrise des termes spécifiques au transport et à la logistique
- Méthode d'enseignement et d'apprentissage : Beaucoup de participation orale sera sollicitée (organisation et présentation de mini-réunions, études de cas, interaction et réaction à des documents vidéo variés . . .)
- Un travail à partir de la méthode TOEIC sera également réalisé afin de consolider les bases de la langue

Plan du cours

1. Organisation d'un secteur logistique
2. L'aspect financier d'une telle gestion
3. La conversation téléphonique et la présentation en réunion
4. La rédaction d'emails

Modalité de contrôle de connaissances

- Une épreuve orale de présentation de document
 - Entreprise et organisation
 - Logistique dans l'entreprise
 - Rôle du candidat dans l'entreprise
- Une épreuve écrite
 - Compétence linguistique : Grammaire et Vocabulaire relatifs à la logistique
 - Compréhension orale : Comprendre un message audio professionnel
 - Compréhension Ecrite : Comprendre un article professionnel
 - Expression Ecrite : Rédaction d'une lettre et/ou d'un courriel contextualisé
- cf. page 18 : CLES

Bibliographie

Tous les documents sont fournis par mes soins

UNITÉ 1001 : Stage et Mémoire de fin de Master

Enseignant**Volume horaire** 0h CM, 0h TD**Coefficient** 30 ECTS**Unité d'Enseignement** UE 10 : Stage et Mémoire

Fichier source : fiches/1001.tex

Mots clés

Document scientifique (type *Working Paper*), rapport de stage, affiches A1 et A2 et soutenance en 180 secondes.

Prérequis

- un stage ou une alternance dans une entreprise (dans certains cas, le stage peut s'effectuer dans un laboratoire de recherche).
- les cours du Master 1 et du Master 2, y compris le cours d'épistémologie et méthodologie de la recherche et le cours de recherche bibliographique de la BULCO.

Objectifs

Le mémoire de Master II GPLA est le seul module du semestre 10, il comporte ainsi 30 ECTS.

Il est demandé à chaque étudiant de Master 2 de réaliser quatre documents dans le cadre de ce module. L'évaluation des quatre documents et de la soutenance entre dans la note finale du semestre 10, selon une pondération qui est précisée ici dans le guide des études.

- Le premier document est un article de type *Working Paper* qui fera l'objet d'une soutenance dans un format court, sur 180 secondes.
- Le second document est un rapport de stage classique, les étudiants ont la possibilité de rendre le rapport de stage le 09/06/2025 (ou au plus tard le 15/08/2025). Ce travail sera noté par le tuteur académique.
- Le troisième document est une affiche (poster) "scientifique" A1 résumant l'essentiel de ce qu'il faudrait retenir du document de recherche.
- Le quatrième document est une affiche (poster) "stage"/"alternance" A2 résumant l'essentiel de ce qu'il faudrait retenir du stage / de l'alternance.

Le document de recherche

- Le document type *Working Paper*, est un travail de recherche académique à réaliser par chaque étudiant.
- Il doit être présenté sous le format d'un article de recherche, d'une vingtaine de pages, selon un plan « type », précisé *infra*.
- Ce document est réalisé sur la base d'un sujet, lui-même défini autour d'une problématique, elle-même détachée (ou pas) de la mission réalisée par l'étudiant, que ce dernier soit en contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou en stage.
- Chaque étudiant est ainsi invité à effectuer le choix de son sujet de recherche en concertation avec son tuteur académique désigné. Le tuteur peut éventuellement accepter que le sujet de recherche soit lié à celui de la mission en entreprise.
- Le tuteur académique désigné est également celui qui est chargé du suivi du stage ou de l'alternance de l'intéressé. NB : Le suivi des étudiants sur la plateforme NetYparéo ne concerne que les alternants.
- Chaque étudiant est invité à prendre contact avec son encadreur pour définir rapidement le calendrier de travail qui sera réalisé tout le long de l'année.
- Les sujets de recherche sont de toute évidence du domaine du Master GPLA. Ils peuvent être spécifiques au parcours MPM (exemple des sujets relatifs aux domaines du transport maritime, de la logistique portuaire, la gestion portuaire, etc.) et au parcours SCM (exemple des sujets relatifs aux domaines de la modélisation, du transport, de la logistique, de la *supply chain*, de la logistique urbaine, etc.).

Le rapport de stage

Le second document type « rapport de stage », est également dans un format court, d'une vingtaine de pages, présentant la structure (entreprise ou autre organisation) où le stage ou l'alternance a été réalisé, relatant les missions réalisées, les résultats obtenus, les apports pour l'entreprise (ou l'organisation), les apports personnels et les perspectives liées à ces missions.

L'affiche "scientifique"

Une affiche (type poster) doit être réalisée par chaque étudiant, résumant l'essentiel de ce que doit retenir tout lecteur de son *Working Paper* : Il s'agit d'un document présenté sous format A1 relatant le sujet, la problématique, l'analyse et les principaux résultats du travail de recherche. Il doit être succinct, précis et résumé à travers des graphiques et schémas, pour rendre la compréhension du travail de recherche aisé à tout lecteur non averti. Il est obligatoire de noter en haut à gauche le nom et prénom de l'étudiant, le nom et prénom du tuteur académique ainsi la mention du Master (GPLA) comme le parcours (SCM, SCM-A ou MPM) et le niveau du Master (M2).

L'affiche "stage"/"alternance"

Une affiche (type poster) doit être réalisée par chaque étudiant, résumant l'essentiel de ce que doit retenir tout lecteur de son *Rapport de stage* : Il s'agit d'un document présenté sous format A2 relatant les missions en entreprise, les principaux apports, etc. Il est obligatoire de noter en haut à gauche le nom et prénom de l'étudiant, le nom et prénom du tuteur académique et le nom et prénom du tuteur d'entreprise ainsi la mention du Master (GPLA) comme le parcours (SCM, SCM-A ou MPM) et le niveau du Master (M2).

La soutenance

La soutenance est un exercice dans lequel on demande à chaque étudiant de présenter son mémoire de recherche en 180 secondes, devant le public formé de ses camarades étudiants, des enseignants, des responsables entreprise et éventuellement d'autres invités. L'exercice est à réaliser dans l'esprit du concours national intitulé « ma thèse en 180 secondes ». Il est vivement conseillé à chaque candidat de participer aux séances de préparation aux soutenances organisées par les responsables de l'atelier culture de l'ULCO (la Piscine).

A l'issue des soutenances, où tous les candidats sont invités tour à tour à présenter leurs travaux, toute l'audience se retire de la salle pour se rendre dans une autre salle où doivent être exposées les affiches (Posters). Il sera demandé à chaque candidat de se tenir près de ses affiches pour des échanges éventuels avec le jury et le public. C'est le moment privilégié accordé au public pour poser des questions éventuelles sur le travail d'un candidat, questions qui n'auraient pas été éludés lors de la soutenance en 180 secondes.

Les documents à soumettre

Le document de recherche sera rendu sous forme d'un fichier au format PDF (le fichier source sera aussi soumis (exemple : Word, LibreOffice, Latex, etc.). Les affiches, imprimées en formats A1 et A2, seront déposées aussi au format PDF.

Working Paper

La date limite pour le dépôt des Mémoires (format numérique) :

- pour la session 1 : 09/06/2025
- pour la session 2 : 15/08/2025

Le nom du fichier du document de recherche respectera le format suivant :

Master MPM : MPM2_Article_NOM_Prenom.pdf
Master SCM : SCM2_Article_NOM_Prenom.pdf
Master SCM-A : SCMA2_Article_NOM_Prenom.pdf

Affiches (Posters)

La date limite pour le dépôt des affiches (posters) en format numérique :

- pour la session 1 : 09/06/2025
- pour la session 2 : 15/08/2025

La date limite pour le dépôt des affiches (posters) au secrétariat pédagogique :

- pour la session 1 : 09/06/2025
- pour la session 2 : 23/08/2025

Le nom de l’affiche (poster) respectera le format suivant :

Master MPM : MPM2_Poster_NOM_Prenom.pdf
Master SCM : SCM2_Poster_NOM_Prenom.pdf
Master SCM-A : SCMA2-Poster_NOM_Prenom.pdf

Rapport de stage

La date limite pour le dépôt des rapports de stage (en format numérique) :

- pour la formation initiale (stage) : 15/08/2025
- Les alternants (Contrat d’Apprentissage ou Contrat de Professionnalisation) ont la possibilité de rendre le rapport de stage le 09/06/2025(ou au plus tard le 15/08/2025).

Le nom du rapport de stage respectera le format suivant :

Master MPM : MPM2_Rapport_NOM_Prenom.pdf
Master SCM : SCM2_Rapport_NOM_Prenom.pdf
Master SCM-A : SCMA2-Rapport_NOM_Prenom.pdf

Les fichiers ainsi préparés seront soumis sur Moodle et Compilatio (logiciel antiplagiat) dans la page consacrée aux documents de recherche. Il appartient à chaque étudiant de vérifier qu’il est bien inscrit dans cette page. Il faudra impérativement respecter la date de soumission indiquée (au delà de cette date il ne sera plus possible de soumettre le document).

Attention : Tout retard de dépôt entraîne l’interdiction à la soutenance.

Plan du *document de recherche*

Au niveau de la forme et le contenu du document de recherche on tiendra compte des éléments suivants :

1. On utilisera une police de caractères standard (de type times new roman) de taille 12pt et une interligne de 1,5. On laissera une marge de 2 cm de chaque côté de la page.
2. La première page contiendra :
 - le titre du document
 - le nom de l’étudiant(e) et son affiliation (ULCO et entreprise)
 - un résumé (500 mots approximativement) et trois à cinq mots clés (en anglais et en français)
 - la table des matières
3. La première section est intitulée **Introduction**. On parlera du contexte, de la problématique et on expliquera l’importance de la question posée. On parlera ensuite de *l’objectif* du travail et on donnera un bref aperçu sur les résultats. On essaiera de montrer l’originalité du travail. Le dernier paragraphe de l’introduction donne un aperçu sur l’organisation du document.
4. La deuxième section est intitulée **Revue de la littérature**. On donnera un aperçu sur les autres travaux en rapport avec le sujet en question. Cette revue doit couvrir à la fois les différentes méthodes d’analyse utilisées et les résultats connus autour de la thématique de recherche. Les principales idées pourront être synthétisées dans un tableau et commentés dans le texte. Il est ensuite utile de se positionner par rapport à cette littérature : cette analyse se situe dans la continuité de certains travaux ? Est ce qu’elle remet en question certains résultats ? etc.

5. Une ou deux sections devront ensuite développer la **méthodologie**, les **données** utilisées et les différentes étapes de **l'analyse**. Le contenu exact dépendra du déroulement du stage et de la nature de la mission. On tiendra compte des éléments étudiés en cours d'épistémologie et méthodologie de la recherche. Ces éléments devront être bien discutés avec le tuteur académique.
6. Les **résultats** seront présentés dans une section à part. Ils devront être bien commentés. Des graphiques et/ou tableaux pourront être utilisés pour mettre en valeur les éléments les plus importants. Les graphiques et les tableaux devront être bien commentés dans le texte. Commenter les résultats en expliquant leur caractère innovant et l'intuition qui permet de les expliquer. Aussi, il est important d'expliquer si le travail a des retombées sur l'entreprise (lieu de stage). Souligner l'apport théorique ou managérial : Quel amélioration permet-il d'apporter aux processus existants ? etc.
7. La dernière section numérotée est intitulée **Conclusion**. Elle résumera le contenu du document en indiquant les limites et la portée des résultats. Il est toujours possible de se positionner par rapport aux autres travaux portant sur des thématiques similaires. On indiquera éventuellement les extensions qui pourront améliorer la qualité des résultats.
8. Une dernière section non numérotée sera consacrée aux **remerciements**. Il faudra mentionner l'accueil de l'entreprise et les deux tuteurs (lorsqu'ils ne sont pas coauteurs). On pourra ensuite adresser des remerciements plus personnels. Cette section devra occuper entre trois et cinq lignes et ne doit pas dépasser dix lignes dans tous les cas.
9. La bibliographie respectera le plus que possible le style « Management & Avenir », format APA (cours de la BULCO).
10. Les grands tableaux ou graphiques et les éléments utiles mais n'ayant pas de place dans le texte principal pourront être insérés dans une **annexe**. Les annexes sont numérotées alphabétiquement A, B, etc.

Par ailleurs, il est à noter que le développement exact de ce plan respectera,

- pour les aspects généraux, les éléments étudiés dans le cours d'épistémologie et de méthodologie de la recherche ;
- pour les éléments spécifiques au stage, les recommandations des tuteurs Entreprise et académique

Calendrier des dépôts sur Moodle

ÉTAPE 1, 15 décembre 2024 Déposer un document d'une page, comportant le sujet de recherche, le contexte, la problématique et la question de recherche.

ÉTAPE 2, 01 mars 2025 Déposer une version préliminaire du document de recherche avec la problématique confirmée, une bibliographie développée et un aperçu sur la méthodologie d'analyse et les résultats escomptés ; tenir compte des remarques éventuelles reçues par rapport à l'étape 1.

ÉTAPE 3, 30 mars 2025 Déposer une version préliminaire du document de recherche, comportant toutes les étapes 1 et 2 avec en plus des éléments précis sur la méthodologie, l'analyse et les premiers résultats de l'analyse ; tenir compte des remarques éventuelles reçues par rapport à l'étape 2. On déposera aussi la fiche du suivi académique actualisée.

ÉTAPE 4, semaine du 28 avril 2025 Pré-soutenance collective (en présentiel ou en distanciel)

ÉTAPE 5, 09/06/2025 Déposer la version définitive du document de recherche ainsi que les affiches A1 et A2 Attention de tenir compte des remarques éventuelles reçues par rapport à l'étape 3 (pour la session 2, 15/08/2025).

ÉTAPE 6 Boîte de dépôt : rapport de stage et grille d'évaluation entreprise

ÉTAPE 7 Les soutenances session 1, 23/06/2025 → 25/06/2025 (pour la session 2, 27/08/2025 → 28/08/2025).

Pratiques à éviter

- Proposer un SWOT sans que celui-ci n'apporte une réelle contribution à l'analyse
- Même remarque pour d'autres méthodes comme le QQQQCP, le cinq S, etc.
- Mettre des photos qui n'apportent pas des informations utiles
- Se limiter à des références grand public (quotidiens, journaux locaux, etc.)
- Mettre de grands tableaux dans le texte principal ; si le tableau est utile, faire une synthèse (tableau d'une demi page, par exemple) dans le texte et garder le tableau principal dans l'annexe

Plan du rapport de stage

Généralités : Le second document type « rapport de stage », est également dans un format court, d'une vingtaine de pages, présentant la structure (entreprise ou organisation) où le stage ou l'alternance a été réalisé, relatant les missions réalisées, les résultats obtenus, les apports pour l'entreprise, les apports personnels et les perspectives liées à ces missions.

Contenu : **Page de garde**

Remerciements

Sommaire

Introduction générale (1/2 page)

Chapitre 1. (3 pages maxi) Présentation de l'Entreprise (et de son secteur) ou de l'organisation du service

Chapitre 2. (3 pages maxi) Présentation de la problématique d'Entreprise et des missions (principale et secondaires)

Chapitre 3. (3 pages maxi) Présentation des outils de travail ou d'analyse mobilisés

Chapitre 5. (3 pages maxi) Analyse des résultats

Chapitre 6. (3 pages maxi) Apports de cette expérience :

- Apports pour l'entreprise
- Apports personnels
- Apports managériaux
- Limites et perspectives de la mission en Entreprise

Conclusion générale (1/2 page)

Bibliographie éventuelle

Annexes

Table des Matières

1. Une fiche de stage sera insérée dans l'annexe. Celle-ci décrira, en une page approximativement, les principaux éléments dans le déroulement du stage (les tâches opérationnelles, les missions) et principalement la contribution du stagiaire dans l'amélioration des process de l'entreprise.
2. Une fiche du suivi académique sera également insérée dans l'annexe. Cette fiche fera la synthèse des réunions de travail entre l'étudiant et son tuteur académique (date, durée, avancement, etc.).

Modalité de contrôle de connaissances

Comme indiqué dans les modalités de contrôle de connaissances, le département Économie Gestion a décidé que la note du mémoire serait éliminatoire, ce qui signifie qu'il faut avoir 10/20 au minimum sur l'année et 10/20 au minimum pour "UNITÉ 1001 : Stage et Mémoire de fin de Master" pour valider son année.

Le document de recherche sera évalué selon la grille suivante :

- 50 % Contenu et organisation du *document de recherche*
- 35 % Soutenance en 180 secondes (25% prestation orale et 10% Affiches A1 et A2)
- 15 % Rapport de stage et grille d'évaluation entreprise
- Il est à noter que le jury peut convoquer l'étudiant pour lui poser quelques questions sur le document de recherche et/ou le rapport de stage (la convocation sera faite au moins une semaine avant la date d'audition).

Bibliographie

- BEAUD, Michel (1987), L'art de la thèse : Comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire, Editions La Découverte, Paris.
- MOSCAROLA, Jean (2018), Faire parler les données : Méthodologies quantitatives et qualitatives, Collection Business Science Institute (BSI), éditions EMS Management & Société.
- THIETART, Raymond-Alain (1999), Méthodes de Recherche en Management, Dunod.

Les meilleures prestations à l'oral seront récompensées.

La certification TOEIC

Qu'est-ce que le TOEIC ?

Qu'est-ce que le TOEIC ? Le *Test of English for International Communication (TOEIC)* est un test d'anglais, standardisé, sous forme de QCM. Largement reconnu à l'international, il évalue l'aptitude des personnes non anglophones à communiquer en anglais dans le cadre d'une entreprise.

Pour les étudiants voulant valoriser leur CV ou pour les professionnels souhaitant améliorer leur visibilité, le TOEIC est le « must have ».

Il existe trois formes de TOEIC :

- TOEIC Listening and Reading, le plus répandu, il évalue la compréhension orale et écrite pour les niveaux intermédiaires (A1 et C1). Il s'agit du plus courant.
- TOEIC Speaking and Writing, il évalue l'expression orale et écrite pour les niveaux intermédiaires (A1 à C1).
- TOEIC Bridge qui évalue la compréhension orale et écrite du niveau débutant à intermédiaire.

Le TOEIC Listening and Reading

Le TOEIC Listening and Reading est le plus reconnu dans l'enseignement supérieur et les entreprises dans le monde entier. Noté sur 990, la majorité des institutions de l'enseignement supérieur exigent un score minimum de 785. Le score du TOEIC est fiable pour les entreprises qui le corrélient avec les niveaux CECRL. Voici la grille qui permet de convertir un score TOEIC en niveau CECRL ainsi qu'un guide pour déterminer les compétences associées à chaque niveau CECRL.

Connaître le format de l'examen et s'entraîner à gérer son temps est indispensable. En effet, le test est standardisé avec des questions types, il est important de se familiariser avec ces questions et de connaître les techniques de résolution.

Le TOEIC L&R est un test d'anglais visant à évaluer les compétences en compréhension écrite et orale, d'une personne non anglophone, dans un cadre d'entreprise. (Qu'est-ce que le TOEIC ?).

Le test dure 120 minutes divisé en deux sections :

- La section "Listening" : Compréhension orale qui dure 45 minutes
- La section "Reading" : Compréhension écrite qui dure 75 minutes

Chaque section comprend 100 questions divisées en parties.

La section Listening : Compréhension orale

Un enregistrement en anglais contenant l'énoncé et les réponses vous permet de répondre aux questions. Vous devez suivre le rythme de la bande audio. Cette section est décomposée en 4 parties :

- Questions sur des descriptions d'images
- Écoute de questions réponses (conversations courtes)
- Écoute de dialogues (conversations longues)
- Écoute de courts exposés

La section Reading : Compréhension écrite

La section « Reading » est la dernière partie de l'examen. Elle dure 1h15 décomposée en 3 parties :

- Phrases à compléter
- Textes à compléter
- Lecture de plusieurs contenus rédigés

Il est important de rester concentré pour cette dernière section. Nous vous conseillons ainsi de réaliser des tests blancs entiers pour vous habituer à l'intensité de l'examen.

(Source : <https://www.etsglobal.org/fr>)

Remarque : L'ULCO propose le passage du TOEIC aux étudiants volontaires ayant un niveau B2.

Réglementation des examens en Master – adoption par la CFVU du 01/06/2021

Préalable

- **LOI n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du 2ème cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD**
- Les parcours de formation sont structurés en unités d'enseignement et en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences.

Le Master sanctionne un niveau validé par l'obtention de 300 crédits européens (180 crédits pour la licence et 120 crédits pour le Master).

1. Accès au diplôme de Master

- L'accès en 1^{ère} année de Master est ouvert aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.
- Les établissements doivent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.
- L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation (même mention et même établissement).
- L'inscription administrative est annuelle; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement
- La progression (M1 non acquis mais un semestre acquis en et accès en M2) n'est pas autorisée entre le M1 et le M2.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC)

a. cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par l'article L. 613-1 du code de l'éducation et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.
- **MCCC ou règlement des études ou règlement des examens** Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université. Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.
- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.
- Modifications possibles si prévu dans les MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)
- Publicité La publicité est suffisante si au moins une des conditions suivantes est remplie :
 - Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
 - Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
 - Le règlement des études est distribué aux étudiants

Attention : n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information (document non contractuel)

b. Validation des parcours de formation

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.
- Contrôle continu et examen terminal. Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.
- Anonymat : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.
- Capitalisation :
 - Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.
 - De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée
 - Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) : les crédits acquis sont repris sous l'autorité du président du jury.
- Compensation : Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

Compensation et obtention du diplôme : La compensation peut être organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients. Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études de chaque master). Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE) . Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées, éventuellement, en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 300 crédits.

Seconde Chance L'étudiant peut bénéficier, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, en particulier, s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

Evaluation Initiale (session 1)	Semestre 1 et Semestre 2		
	Epreuve passée		
	OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
2^{ème} chance			
Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux	NON	NON	OUI
Evaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage) :	OUI	OUI	OUI

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

Session d'examen l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

BONUS Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal. Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

Le bonus s'applique dans l'UE « Fondamentaux III (91) », pour le semestre 9, et l'UE « Stage et Mémoire (10) », pour le semestre 10. Sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Note obtenue en activité Bonus à l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Important

- Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée
- Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

Jurys et Résultats

Jurys Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation : « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Résultats Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel en tant que de besoin. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE. Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. » Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant. S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre). S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

Redoublement. Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en Master est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019. Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique. En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens. Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019). Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA. L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues. Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité.

Absence et certificat médical La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

Incidents pendant les examens

Retard. Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé. En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement

de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absence justifiée ou non justifiée Un étudiant sera déclaré en absence justifiée (ABJ) s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne. . .). Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée (ABI) si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif. Application du principe : Evaluation initiale (session 1) :

Un étudiant ABI à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).

Un étudiant ABJ à une épreuve ou matière en session 1 devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2) : un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :

Absence justifiée le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis

Défaillant l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des années qui le composent (M1 et M2). La 1ère année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe plus haut). La 2ème année de Master est obtenue, soit par l'obtention de chacun des semestres composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe plus haut).

Précision délivrance diplôme de Master et maîtrise d'une langue vivante étrangère Arrêté du 22 janvier 2014 mis à jour fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Article 16 "Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS. Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère" Chaque formation, en fonction des objectifs spécifiques de chaque mention et chaque parcours, définit les critères nécessaires à l'évaluation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère. Se référer au paragraphe sur le LANSAD et le CLES (fin du document)

Mentions de réussite La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : - moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise, - moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master. Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20 Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20 Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20 Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20 Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master. Il est délivré à la demande de l'étudiant

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins

spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

Sportifs de haut niveau (SHN) Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes. Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions. Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant. Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi. Epreuves de substitution proposée par la formation. Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi- octobre et mi-novembre.

Handicap Respect des textes réglementaires visés plus haut. Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques. La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement. Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

Statut d'Etudiant Salarié Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne. Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur). Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements. Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal. Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Les étudiants « empêchés » Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foules, entorses, hospitalisation, plâtre...). Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité. La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire. L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée. L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen .

Les étudiants « empêchés » Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

7. Examens

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>



Informations générales relatives aux divers dispositifs

Sites Internet liés :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>
- <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/contrat-apprentissage>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>
- <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/contrat-de-professionnalisation>

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDL) ou à durée indéterminée (CDI) entre un salarié et un employeur. Il permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation des apprentis (CFA) pendant 6 mois à 3 ans.

Durée (Fixée par convention entre CFA, employeur et apprenti) :

- Durée minimale correspondant à 25% de la durée totale du contrat.
- Egale ou inférieure à celle du cycle de formation.
- Supérieure au cycle de formation pour tenir compte du niveau initial de compétences ou de celles acquises par l'apprenti lors de certaines activités (service civique par exemple).
- Durée maximale du contrat peut être portée à 4 ans lorsque l'apprenti est un travailleur handicapé.

Durée (Fin de formation) :

- En cas de succès = délivrance d'un diplôme ou d'un titre reconnu comme étant à finalité professionnelle.
- En cas d'échec à l'examen = prolongation du contrat d'un an maximum.

Durée (Temps de travail) :

- Apprenti majeur
- La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine comme les autres salariés.

Rémunération minimum :

L'apprenti perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic.

- 1ère année :
 - 16 à 17 ans : 27% du Smic, soit 415,64 EUR
 - 18 à 20 ans : 43% du Smic, soit 661,95 EUR
 - 21 à 25 ans : Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 815,89 EUR et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
 - 26 ans et plus : 100% du Smic; Salaire le + élevé entre le Smic (1539,42 EUR) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
- 2ème année :
 - 16 à 17 ans : 39% du Smic, soit 600,37 EUR
 - 18 à 20 ans : 43% du Smic, soit 785,10 EUR
 - 21 à 25 ans : Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 939,04 EUR et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
 - 26 ans et plus : 100% du Smic; Salaire le + élevé entre le Smic (1539,42 EUR) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
- 3ème année :
 - 16 à 17 ans : 55% du Smic, soit 846,68 EUR
 - 18 à 20 ans : 67% du Smic, soit 1031,41 EUR
 - 21 à 25 ans : Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1200,74 EUR et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

- 26 ans et plus : 100% du Smic ; Salaire le + élevé entre le Smic (1539,42 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
- Données générales :
 - L'apprenti préparant une licence professionnelle en 1 an bénéficie d'une rémunération correspondant à une 2ème année de contrat.
 - Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.
 - Des retenues pour avantages en nature (nourriture ou logement) prévus au contrat d'apprentissage peuvent être effectuées dans la limite de 75
 - L'apprenti a droit à la prise en charge de ses frais de transport pour se rendre de son domicile à son travail.
 - Les conditions de rémunération des heures supplémentaires sont celles qui sont applicables au personnel de l'entreprise concernée.
- Majoration de salaire :
 - Le pourcentage de rémunération réglementaire de l'apprenti est majorée de 15 points si les 3 conditions suivantes sont toutes remplies :
 - Le contrat est conclu pour une durée inférieure ou égale à 1 an
 - L'apprenti prépare un diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
 - La qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
 - Les majorations liées au passage d'une tranche d'âge à une autre, prennent effet à compter du 1er jour du mois suivant la date d'anniversaire de l'apprenti.
- Succession de contrats :
 - La rémunération de l'apprenti peut changer s'il a obtenu le diplôme ou le titre qu'il a préparé précédemment et qu'il signe un nouveau contrat.
- Cotisations :
 - Sur le plan fiscal, l'apprenti bénéficie de 3 avantages principaux :
 - Aucune cotisation salariale n'est retranchée de son salaire brut dans la limite de 79% du Smic (soit 1217 EUR). La part de rémunération au-delà de ce montant reste soumise à cotisations.
 - Son salaire est exonéré de CSG et de CRDS.
 - Son salaire est exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic.

Congés :

- Congés payés :
 - Droit aux congés payés légaux soit 5 semaines de congés payés par an. L'employeur a le droit de décider de la période à laquelle l'apprenti peut prendre ses congés.
 - S'il a moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, l'apprenti peut demander des congés supplémentaires sans solde, dans la limite de 30 jours ouvrables par an. La condition d'âge s'apprécie au 30 avril de l'année précédant la demande.
- Congés pour maternité et paternité :
 - Une apprentie peut bénéficier d'un congé maternité selon les règles en vigueur.
 - Un apprenti peut aussi bénéficier d'un congé paternité.
- Congés pour la préparation à l'examen :
 - Pour la préparation de ses épreuves, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.
- Journée d'appel de préparation à la défense :
 - L'apprenti bénéficie d'une autorisation d'absence exceptionnelle d'1 jour pour participer à la journée d'appel de préparation à la défense.

- Cette absence n'entraîne pas de perte de salaire.

Fin, suspension ou prolongation de contrat :

- Dans les 45 jours :
 - Rupture : Le contrat peut être rompu par écrit par l'employeur ou par l'apprenti. Cette rupture doit intervenir avant la fin des 45 premiers jours de formation pratique dans l'entreprise, même s'ils ne sont pas consécutifs.
- Après 45 jours
 - Le contrat peut être rompu dans l'un des cas suivants :
 - D'un commun accord entre l'employeur et l'apprenti
 - Par l'apprenti qui doit saisir le médiateur. Il informe ensuite son employeur après un délai minimal de 5 jours calendaires. La rupture du contrat a lieu après un délai minimal de 7 jours calendaires après information de l'employeur.
 - Par l'apprenti qui obtient son diplôme avant le terme fixé initialement à condition d'en informer par écrit son employeur 1 mois à l'avance
 - Par l'employeur pour faute grave, inaptitude, force majeure et exclusion définitive de l'apprenti du CFA, en respectant la procédure de licenciement pour motif personnel
 - Suite à la rupture de son contrat, l'apprenti qui n'a pas trouvé un nouvel employeur peut poursuivre sa formation théorique pendant 6 mois en CFA. Dans ce cas, il bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Il conserve ses droits sociaux et est rémunéré par la région ou l'État.
- Suspension
 - La Direccte peut, après enquête de l'inspecteur du travail, suspendre le contrat d'apprentissage dans les situations suivantes :
 - Mise en danger de l'apprenti
 - Non conformité des installations
 - Discrimination
 - Harcèlement moral
 - Harcèlement sexuel
 - Au cours de cette suspension, la rémunération de l'apprenti est maintenue par l'employeur. L'apprenti continue de suivre la formation générale en CFA.
 - Lorsque la Direccte refuse que l'apprenti retourne dans son entreprise, le contrat d'apprentissage est rompu. Le CFA peut, en cas de besoin, l'aider à trouver un nouvel employeur
- Prolongation
 - En cas d'accord entre l'apprenti, l'employeur et le CFA, le contrat peut être prolongé d'1 an au maximum pour permettre un doublement en cas d'échec à l'obtention du diplôme ou une réorientation.
 - Embauche par l'employeur après la fin du contrat d'apprentissage
 - Si l'apprenti poursuit son activité dans l'entreprise à l'issue de son contrat d'apprentissage en signant un contrat de travail (CDI, CDD ou contrat de travail temporaire) :
 - Aucune période d'essai ne peut être imposée (sauf clause conventionnelle contraire).
 - La durée de l'apprentissage est prise en compte pour le calcul de la rémunération.
 - La durée de l'apprentissage est prise en compte pour les droits liés à l'ancienneté du salarié.
 - Au cours de cette suspension, la rémunération de l'apprenti est maintenue par l'employeur. L'apprenti continue de suivre la formation générale en CFA.
 - Lorsque la Direccte refuse que l'apprenti retourne dans son entreprise, le contrat d'apprentissage est rompu. Le CFA peut, en cas de besoin, l'aider à trouver un nouvel employeur
- Documents remis à l'apprenti en fin de contrat
 - L'employeur doit remettre au salarié les documents suivants :
 - Certificat de travail
 - Attestation Pôle emploi
 - Solde de tout compte

- En cas de dispositifs de participation, d'intéressement et des plans d'épargne salariale au sein de l'entreprise, état récapitulatif de l'ensemble des sommes et valeurs mobilières épargnées.
- Textes de référence
 - Code du travail : articles L6221-1 à L6221-2 : Définition et régime du contrat d'apprentissage
 - Code du travail : articles L6222-1 à L6222-3 : Conditions d'âge de l'apprenti
 - Code du travail : articles L6222-4 à L6222-6 : Conclusion du contrat d'apprentissage
 - Code du travail : articles L6222-7 à L6222-14 : Durée du contrat (L6222-7)
 - Code du travail : articles L6222-15 à L6222-17 : Succession de contrats d'apprentissage
 - Code du travail : articles L6222-18 à L6222-22 : Rupture du contrat d'apprentissage
 - Code du travail : article L6222-22-1 : Contrat d'apprentissage préparant au bac professionnel
 - Code du travail : articles L6222-24 à L6222-26 : Durée de travail en apprentissage (conditions, exceptions)
 - Code du travail : articles L6222-27 à L6222-29 : Salaire minimum
 - Code du travail : articles L6222-34 à L6222-36 : Présentation et préparation aux examens
 - Code du travail : articles L6222-42 à L6222-44 : Mobilité internationale et européenne des apprentis
 - Code du travail : articles R6222-21 à R6222-23 : Rupture du contrat d'apprentissage
 - Code du travail : article R3162-1 : Secteurs dérogatoires à la durée du travail des jeunes travailleurs
 - Code du travail : articles D6222-26 à D6222-33 : Salaire minimum : taux de référence par rapport au Smic
 - Code du travail : articles R6222-66 à R6222-69 : Mobilité dans ou hors de l'Union européenne
 - Code du travail : articles L6243-2 à L6243-3 : Cotisations et exonérations
 - Code du travail : article D6243-5 : Exonération de charges sociales
 - Code du travail : articles L6225-4 à L6225-7 : Suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage et interdiction de recrutement
 - Code du travail : article L6226-1 : Entreprises de travail temporaire
 - Code du travail : articles D6222-1 à D6222-2-1 : Dérogations à la limite d'âge de l'apprenti
 - Code du travail : articles R6222-2 à R6222-4 : Conclusion du contrat d'apprentissage (nombre d'exemplaires, fixation du salaire, etc.)
 - Code du travail : articles R6222-6 à R6222-10 : Convention relative à la durée du contrat
 - Code du travail : articles R4624-10 à R4624-15 : Examen d'embauche par la médecine du travail
 - Code du travail : articles L6223-5 à L6223-8-1 : Maître d'apprentissage
 - Code du travail : articles R6223-22 à R6223-23 : Maître d'apprentissage
 - Code du travail : article D4153-15 : Travaux interdits et réglementés pour les jeunes de 15 ans au moins et de moins de 18 ans
 - Code du travail : articles R4624-17 à R4624-21 : Surveillance médicale renforcée pour les mineurs
 - Code du travail : article R6225-9 : Suspension sur proposition de l'inspecteur du travail
 - Code du travail : article R6226-5 à R6226-6 : Maître d'apprentissage dans les entreprises de travail temporaire
 - Code du travail : article L6211-2 : Formation à distance
 - Code du travail : article L6231-1 : Suivi de la formation à distance
 - Code du travail : articles R6232-1 à R6232-3 : Organisation de l'apprentissage
 - Code du travail : articles D6224-1 à D6224-8 : Dépôt du contrat dans le secteur privé
 - Code du travail articles D6275-1 à D6275-5 : Dépôt du contrat dans le secteur public non industriel et commercial
 - Code du travail : article L3164-9 : Congés annuels salarié âgé de moins de 21 ans
 - Code du travail : articles L6243-1 à L6243-1-2 : Prime à l'apprentissage
 - Code du travail : articles R6243-1 à R6243-6 : Indemnité compensatrice forfaitaire
 - Décret n°2017-267 du 28 février 2017 instituant une aide financière en faveur des jeunes apprentis
 - Arrêté du 30 décembre 2011 relatif à la carte d'étudiant des métiers
 - Circulaire du 21 octobre 2019 relative à l'expérimentation de la réalisation de la visite d'information et de prévention des apprentis par un médecin exerçant en secteur ambulatoire (PDF - 265.8 KB)
 - Arrêté du 22 janvier 2020 relatif au modèle de convention de mise en œuvre d'une mobilité n'excédant pas 4 semaines
 - Arrêté du 22 janvier 2020 relatif au modèle de convention de mise en œuvre d'une mobilité

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'acquisition – dans le cadre de la formation continue – d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes. Tous les employeurs de droit privé assujettis au financement de la formation professionnelle continue, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif, les établissements publics industriels et commerciaux (par exemple, la RATP, la SNCF, l'Office national des forêts) assujettis au financement de la formation professionnelle continue et les entreprises d'armement maritime peuvent conclure des contrats de professionnalisation.

Les jeunes concernés âgés de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale, les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion - CUI) peuvent signer un contrat de professionnalisation.

Rémunération :

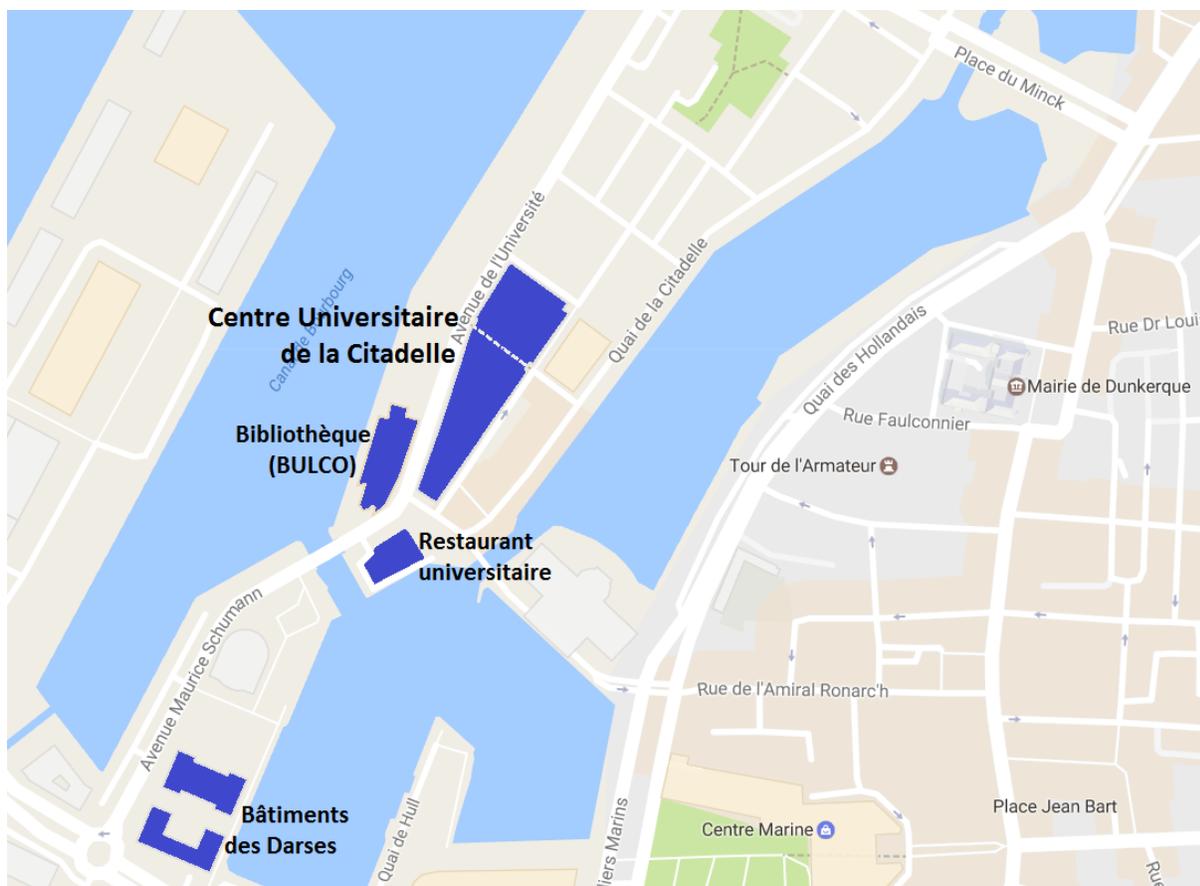
- Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.
- Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac :
 - moins de 21 ans : au moins 55% du SMIC
 - 21 ans à 25 ans révolus : au moins 70% du SMIC
 - 26 ans et plus : au moins le SMIC ou 85% du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable
- Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur :
 - moins de 21 ans : au moins 65% du SMIC
 - 21 ans à 25 ans révolus : au moins 80% du SMIC
 - 26 ans et plus : au moins le SMIC ou 85% du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable

Fin, suspension ou prolongation de contrat :

- Généralités :
 - Si le contrat à durée déterminée (ou la période d'action de professionnalisation s'il s'agit d'un contrat à durée indéterminée), est rompu avant son terme, l'employeur doit en informer, dans les 30 jours qui suivent cette rupture :
 - la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Drecccte) ;
 - l'opérateur de compétences (OPCO) ;
 - l'URSSAF.
- Si le contrat de professionnalisation est effectué en CDD, alors les cas de rupture sont les suivants :
 - La rupture par un accord en commun entre le salarié et l'employeur ;
 - La rupture en raison d'une faute grave ;
 - La rupture en raison d'une embauche sous CDI ;
 - La rupture en cas de force majeure.
- Dans le cas d'un contrat de professionnalisation conclu en CDI, les modalités de rupture sont les mêmes que celles prévues pour la rupture d'un CDI de droit commun.

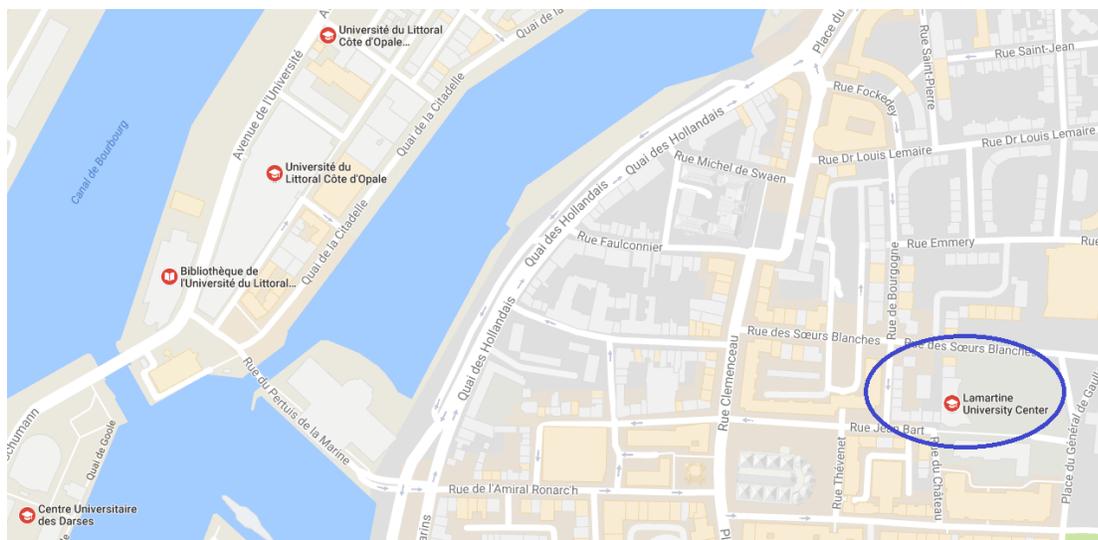
Plan de l'ULCO – Dunkerque

Centre Universitaire « CITADELLE »
220, Avenue de l'université, 59379 Dunkerque



Source : Google Maps (adapté)

Centre Universitaire « LAMARTINE »
49-79, Place du Général de Gaulle, 59140 Dunkerque



Source : Google Maps (adapté)

INFORMATIONS PRATIQUES

Logement

Les estudiantines (Rés. privées) Rue des Arbres 59140 Dunkerque Téléphone : 03 28 23 70 76

Service logement en ville Antenne du CROUS

Restaurant universitaire

Place des Nations, 59140 Dunkerque

Téléphone : 03 28 66 28 26

Bibliothèque universitaire

55, Avenue de l'Université

59140 Dunkerque

Ouverture : de 8h00 à 19h00 (lundi au vendredi) et 9h00 à 12h45 (samedi)

Téléphone : 03 28 23 74 74

Le sport

Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

Activités proposées :

Aïkido Football Tennis

Badminton Handball Futsal

Escalade Musculation Volley-ball

Self defense Natation Course d'orientation

Basket Combat multistyle, *etc.*

Renseignements : Téléphone : 03 28 23 76 67, sur le site <https://suaps.univ-littoral.fr>

ou par mail : suaps.dunkerque@univ-littoral.fr.

Santé

Infirmierie

Permanence 1^{er} étage Maison de l'étudiant.

Consultations psychologiques ; visites médicales (relais handicap, formation secourisme)

Téléphone : 03 28 23 71 61

Assistante sociale

1^{er} étage Maison de l'étudiant

Téléphone : 03 28 23 70 67

Biographies courtes des intervenants

Monsieur BAHHA, Nawfal

nawfal.bahha@gmail.com

Nawfal BAHHA est Docteur en Sciences de Gestion, professeur associé à plusieurs Universités à l'instar de l'Université de Clermont Auvergne ou Cadi Ayyad University et l'UCAM au Canada. Ses travaux portent sur la Supply Chain, avec un intérêt marqué pour les problématiques de la relation distributeur/fournisseur, la transformation digitale dans de la SC, y compris la gestion des réclamations des conteneurs endommagés.

Monsieur BACHIRI, Chakib

chakib.bachiri@univ-littoral.fr

Il est formateur d'anglais et il est Responsable Pédagogies Innovantes de la Formation Continue à l'Université (FCU) de l'Université du Littoral Côte d'Opale.

Monsieur BERTHOUX, Arnaud

arnauld.berthoux@univ-littoral.fr

Il est Ingénieur de formation et Chargé de Développement des formations sous contrat d'apprentissage. De 2004 à 2012, il a été directeur des études d'une formation en apprentissage d'Ingénieurs d'Exploitation des Systèmes de Production (Formation sous convention entre L'ULCO et Polytech'Lille) avant de prendre la fonction de chargé de développement des formations sous contrat d'apprentissage au sein de la FCU Côte d'Opale en 2012 jusqu'à ce jour. Monsieur Berthoux est titulaire d'une maîtrise de Lettres Modernes mention très bien, d'un master en Ingénierie de Formation et d'un master en Stratégie d'innovation et Dynamiques Entrepreneuriales, Il achève un doctorat en Economie de l'innovation au sein du CLERSE Lille sur l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

Professionnellement, il est en charge du pilotage du dispositif Apprentissage FCU Côte d'Opale, de développer l'offre de formation sous contrat d'apprentissage et de l'accompagnement des équipes pédagogiques. Membre du bureau de l'APEA – Association pour le développement de l'alternance depuis une dizaine d'années, il a animé un certain nombre de journées de réflexion autour de thématiques pédagogiques liées à l'alternance et a participé à un certain nombre de travaux de recherche. De 2014 à 2017, il a été membre actif d'un groupe de travail européen dont les objectifs étaient la rédaction de la feuille de route de l'alternance Europe 2020 et la création d'une association européenne de l'alternance. Ses domaines de recherche sont : économie de l'innovation, ingénierie de formation, ingénierie pédagogique notamment en pédagogie active...

Publications récentes :

- Hong Kong, 02-05 février 2010, Wace –World Association for Cooperative Education-, 16th World Conference on cooperative education and work integrated learning, Thème “3 partners, 3 frameworks, 3 goals : the WIL to achieve the success of all”, Anne Créquis, Nathalie Leroy, Walter Nuninger, Arnaud Berthoux, Jean-Pierre Pauwels.
- Vancouver, Canada, 23-26 juin 2009, Wace –World Association for Cooperative Education-, 16th World Conference on cooperative education and work integrated learning, Thème “Accompagnement et compétence à travers l'outil portfolio numérique”, Anne Créquis, Nathalie Leroy, Walter Nuninger, Arnaud Berthoux.
- Louvain-La-Neuve, Belgique, 24 au 26 janvier 2007, Questions de pédagogie dans l'enseignement supérieur, papier « Apprentissage par le problème pour la mise en place d'une démarche compétence dans une formation par l'alternance », E.Duquenoy et A.Berthoux.
- Arras, décembre 2012, colloque régional de notre CFA de l'Enseignement Supérieur Formasup, Etude « Caractéristiques d'accompagnants et d'accompagnement d'apprenti(e)s », Serreau Yann, Arnaud Berthoux.

Monsieur BOTTE, Florian

florian.botte@univ-littoral.fr

Monsieur BOYABE, Jean-Bernard

boyabe@univ-littoral.fr

Madame BUTEZ, Carole

carole.butez@univ-littoral.fr

Monsieur CHAIX, Jean-Lin

chaix@univ-littoral.fr

Il est Enseignant-Chercheur à l'Université du Littoral Côte d'Opale. Sa spécialité est la Stratégie, l'organisation, le Management, le Supply Chain Management, le suivi de projet, les outils & techniques d'enquête, la relation formation-emploi. Monsieur Chaix est membre de l'Observatoire National des Emplois & Métier de l'Economie Verte (logistique) et il est membre du pôle de compétences « Transport & Déplacement » du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Membre du Conseil sectoriel national (CSN) du transport et de la logistique, Co-responsable du Master option Logistique & Transport délocalisé à Sfax (Tunisie).

Monsieur DE WOLF, Daniel

daniel.dewolf@univ-littoral.fr

Daniel DE WOLF est professeur de gestion et responsable du master en gestion de l'environnement. Il enseigne principalement la gestion de production, la logistique, la gestion de projet et la modélisation du transport. Ses thématiques de recherches sont, d'une part, l'optimisation de réseaux de transport d'énergie (gaz naturel et hydrogène), et, d'autre part, la modélisation du transport de personnes et de biens avec études des conséquences sur l'environnement. Il est membre du laboratoire TVES.

Publications récentes :

- De Wolf, D., Smeers, Y., Comparison of Battery Electric Vehicles and Fuel Cell Vehicles, *World Electric Vehicles Journal*, 2023, 14, 262, pages 1-13. <https://doi.org/10.3390/wevj14090262>
- Kilani, M., Diop N. De Wolf D., A Multimodal Transport Model to Evaluate Transport Policies in the North of France. *Sustainability*, janvier 2022, 14, 1535, pages 1-16. <https://doi.org/10.3390/su14031535>.
- D. De Wolf, Moez Kilani, Ngagne Diop., Environmental impacts of enlarging electric vehicles market share, *Environmental Economics and Policy Studies* 2022. <https://doi.org/10.1007/s10018-022-00350-0> (rang 4 CNRS, AERES C).
- Generalized derivatives of the optimal value of a linear program with respect to matrix coefficients, Daniel De Wolf, Yves Smeers. *European Journal of Operational Research*, 2021, Volume 291, Issue 2, pages 491 – 496. Open Access : <https://doi.org/10.1016/j.ejor.2019.11.020>

Monsieur KILANI, Moez

moez.kilani@univ-littoral.fr

Professeur des universités en économie à l'ULCO depuis 2017. Auparavant maître de conférences à l'université de Lille et a aussi travaillé comme enseignant-chercheur à l'université de Sousse, comme chercheur au centre d'enseignement et de recherche en mathématique et calcul scientifique CERMICS à l'École des Ponts (2008-2009) et comme chercheur au *Center of Economic Studies* à la *KU Leuven* (2012).

Ses travaux portent sur la mobilité urbaine avec le développement de modèles et d'outils de simulations qui permettent d'évaluer les politiques de transport. Les thématiques actuelles concernent le développement des modes doux, comme le vélo, et les nouvelles technologies (voiture autonome) et leur impacts sur l'aménagement de la ville et la pollution. Actuellement, il est coordinateur d'un projet ANR portant sur la mobilité dans un contexte de pandémie.

Publications récentes (2022 —) :

- Kilani, M., & Zerguini, S. (2024). *Model for the evaluation of urban transport policies and their interaction with the housing market*. **Transportation research record**, 03611981231194630.
- De Wolf, D., Diop, N., & Kilani, M. (2024). *Environmental impacts of enlarging the market share of electric vehicles*. **Environmental Economics and Policy Studies**, 26(2), 219-238.
- Mwesigwa, L., Kilani, M., & Siemiatycki, M. (2023). *Road transport pricing and financing in Africa*. **Handbook on Transport Pricing and Financing**, 364-379.
- Kilani, M., & Bennaya, S. (2023). *Environmental impacts of bicycling in urban areas : A micro-simulation approach*. **Transportation Research Part D : Transport and Environment**, 125, 103967.
- Kilani, M., Diop, O., & Diop, N. (2023). *Using Transport Activity-Based Model to Simulate the Pandemic*. **Sustainability**, 15(3), 2257.
- Arnott, R., & Kilani, M. (2022). *Social optimum in the basic bathtub model*. **Transportation Science**, 56(6), 1505-1529.
- Kilani, M., Diop, N., & De Wolf, D. (2022). *A multimodal transport model to evaluate transport policies in the North of France*. **Sustainability**, 14(3), 1535.

Madame MACEDO, Rita

rita.macedo@univ-lille.fr

Rita MACEDO est enseignante-chercheuse à l'Université de Lille (UDL) et membre du laboratoire *Lille Economie Management* (LEM). Ses activités de recherche portent sur le développement de modèles et méthodes exactes et métaheuristiques en programmation linéaire en nombres entiers mixtes. Ses thématiques de recherche sont focalisés sur des problèmes d'optimisation de la chaîne logistique.

Publications récentes :

- Rita Macedo, Cláudio Alves, J.M. Valério de Carvalho. Arc-flow model for the two-dimensional guillotine cutting stock problem. *Computers & Operations Research*, 37(6) (2010) 991-1001.
- Rita Macedo, Cláudio Alves, J.M. Valério de Carvalho, François Clautiaux, Saïd Hanafi. Solving the vehicle routing problem with time windows and multiple routes exactly using a pseudo-polynomial model. *European Journal of Operational Research*, 214 (2011) 536-545.
- Anis Mjirda, Bassem Jarboui, Rita Macedo, Saïd Hanafi, Nenad Mladenovic. A two phase variable neighborhood search for the multi-product inventory routing problem. *Computers & Operations Research*, 52 (2014) 291-299.
- Rita Macedo, Cláudio Alves, Saïd Hanafi, Bassem Jarboui, Nenad Mladenovic, Bruna Ramos, J.M. Valério de Carvalho, Skewed general variable neighborhood search for the location routing scheduling problem, *Computers & Operations Research*, Volume 61, 2015, Pages 143-152.
- Rita Macedo, Bruna Ramos, Cláudio Alves, J.M. Valério de Carvalho, Saïd Hanafi, Nenad Mladenovic, Integer Programming Based Approaches for Multi-Trip Location Routing. In : Fonseca R., Weber GW., Telhada J. (eds) *Computational Management Science. Lecture Notes in Economics and Mathematical Systems*, vol 682. Springer, Cham, 2016, Pages 79-90.
- François Clautiaux, Saïd Hanafi, Rita Macedo, Marie-Émilie Voge, Cláudio Alves, Iterative aggregation and disaggregation algorithm for pseudo-polynomial network flow models with side constraints, *European Journal of Operational Research*, Volume 258, Issue 2, 16 April 2017, Pages 467-477.

Madame VERMERSCH, Karine

karine.vermersch@univ-littoral.fr

Elle est secrétaire pédagogique du Master « Gestion de Production, Logistique, Achats », Parcours « Supply Chain et Modélisation - Apprentissage », du Master « Gestion de l'Environnement », Parcours « Économie et Gestion de l'Environnement et du Développement Durable » et du Master Urbanisme & Aménagement, Parcours « Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral ».

Monsieur VOLTAIRE, Louinord
louinord.voltaire@univ-littoral.fr

Monsieur WAGENHAUSEN, Falk
falk.wagenhausen@univ-littoral.fr

Maître de Conférences en Sciences de Gestion à l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), Directeur du Département *Economie Gestion* à l'ULCO depuis 2017 et il dirige le parcours « Supply Chain et Modélisation - Apprentissage », du Master I et II « Gestion de Production, Logistique, Achats » à l'ULCO. Depuis 2010, il est intervenu en tant que chargé d'enseignement à Aix-Marseille Université, à l'IUT d'Aix-en-Provence, à l'Université d'Avignon et à l'Université Catholique de l'Ouest - Bretagne Sud ; aussi en tant qu'Attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'IUT d'Avignon et en tant que Professeur associé et Responsable de Programme au GIP Campus E.S.P.R.I.T. Industries.

Au niveau professionnel, il a suivi entre autres une formation en alternance avec IKEA, puis il a travaillé ensuite à GMTC (Taïwan, ROC) pour des *new entrance strategies for Europe*, et en tant que chargé d'étude chez Jonction SARL (France) en participant à plusieurs projets du PREDIT. Il a aussi effectué plusieurs interventions aux Universités d'été du Commerce inter-entreprise (BtoB). Enfin, entre 2006 à 2022, il était dirigeant d'une entreprise, qui était basée au Royaume-Uni et qui était spécialisée dans des pièces détachées des anciennes motos d'ex-RDA.

Il est ancien membre du laboratoire CretLog (Centre de REcherche sur le Transport et la LOGistique, EA 881) à Aix-en-Provence et depuis 2016, il a intégré le laboratoire TVES (Territoires, Villes, Environnement & Société, EA 4477). Ces domaines de recherche sont : *Supply Chain Management*, Grossiste (BtoB), intermédiation, Logistique urbaine.

Publications :

- E. VENIN, J. ALVARO, L. ARZUMANYAN, T. AYMARD, A. BENTEJAC, P. BLESBOIS, S. CARTER, M. CHAMBON, P. CHUAH LEININGER, J.-P. DAVID, F. GERVAIS, P. GERVAIS, J.-P. GESSLER, S. GUICHARD, W. KUZUARA, U. MAYRHOFER, M. B. MEURIER, R. MOGOS DESCOTES, D. PARKER, G.-A. SOATHEN, S. TEMPLE-BOYER, S. VARET, E. VAUCHEZ, C. WAGEMANS et F. WAGENHAUSEN (2024), *Exporter - Pratique du commerce international*, 28e édition, Foucher
- F. WAGENHAUSEN et L. OLIVEIRA COSTA (2023), Tendances d'évolution en termes de mutualisation de la logistique urbaine : une comparaison France-Allemagne, *Revue Française De Gestion Industrielle*, 37(1), 71-84
- D. I. SILVA DE PONTES, M. MARINHO DE ANDRADE OLIVEIRA, H. PIHHEIRO, F. WAGENHAUSEN, C. CHEHIH (2022), « *Etude sur le commerce de proximité au Brésil : le cas des supermarchés Pinheiro* », ouvrage collectif, Le Havre
- L. ARZUMANYAN, T. AYMARD, P. BLESBOIS, F. GERVAIS, E. GUILLERMAIN, U. MAYRHOFER, B. MEURIER, D. PARKER, G.-A. SOATHEN, S. VARET, E. VENIN et F. WAGENHAUSEN (2020), *Exporter - Pratique du commerce international*, 27e édition, Foucher
- R. LAUNAY, S. POIROT, T. RIGAUX, Falk WAGENHAUSEN (2018), *Douanes - échanges internationaux*, Collection Transporter, Foucher
- M. OULD, T. RIGAUX, Falk WAGENHAUSEN (2018), *Logistique en France et à l'international*, Collection Transporter, Foucher
- F. WAGENHAUSEN, E. VENIN, T. RIGAUX, D. PARKER, J.-P. LEMAIRE, E. GUILLERMAIN, F. GERVAIS, J. DUBOIN, G. DANDEL (2017), *Exporter : pratique du commerce international*, 26e édition, Paris, Edition Sup'Foucher
- F. WAGENHAUSEN (2015), « Tendances d'évolution en termes de mutualisation de la logistique urbaine : une comparaison France – Allemagne », Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Aix-Marseille Université, France
- G. ROVEILLO, G. PACHÉ et F. WAGENHAUSEN (2015), « Intermédiation et innovations logistiques : éléments pour un débat », In : *Commerce inter-entreprises : les enjeux de l'intermédiation*, coordonné par C. Pardo et G. Paché, Chapitre 4, Éditions Management & Société (EMS), pp. 81 - 99
- F. WAGENHAUSEN (2014), « Des modes innovants relatifs à l'acheminement des marchandises en ville », In : *Logistique durable du futur : éléments programmatiques*, Rapport pour le compte du PREDIT, Groupe Opérationnel 4, Rapport coordonné par N. Fabbe-Costes et C. Roussat.
- F. WAGENHAUSEN et A. BALAMBO (2013), « Une réflexion sur la position du grossiste dans la Supply Chain : Une explication par le concept de Prison du psychisme. », In : *La logistique : une approche innovante des organisations*, N. Fabbe-Costes et G. Paché (éds.). Presses Universitaires de Provence (PUP).

- O. CHANUT, G. PACHE et F. WAGENHAUSEN (2012), « Logistique urbaine : refonder les logiques d'intermédiation », *Management & Avenir*, n° 51, p. 186 – 207, Éditions Management & Société (EMS) [revue classée CNRS]
- D. BOUDOUIN, C. CAPO, J-L. FOESSEL, C. GUILLET, C. MOREL, N. PAULIAC, C. RIPERT et F. WAGENHAUSEN (2011), *Projets Immobiliers intégrant la Logistique Urbaine (PILU) : Comment associer la logistique à d'autres fonctions urbaines pour une ville durable ?*, Rapport pour le compte du PREDIT, Groupe Opérationnel 4, Paris, juillet